

SITUATION DE LA CAISSE DE RETRAITE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

L'année 2008 a été marquée par une crise financière sans précédent. Cette crise, qui a pris naissance aux États-Unis, touche maintenant l'ensemble des marchés financiers de la planète. Toutes les bourses sont en forte baisse et de plus en plus d'économies sont officiellement en récession. La période tumultueuse qui secoue actuellement les marchés financiers mondiaux a des impacts importants sur les régimes de retraite. Ainsi, selon un sondage de RBC Dexia, les caisses de retraite canadiennes ont connu en 2008 la plus forte baisse depuis les années 70. En effet, la valeur des actifs des caisses de retraite au Canada a chuté de 17 % en 2008, soit la plus forte baisse jamais inscrite depuis 1974, alors qu'elle avait chuté de 12,7 %.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR), un régime de retraite doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle au moins une fois à tous les trois ans (normalement à la fin décembre), rapport étant fait auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ). La dernière évaluation actuarielle du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL) a été effectuée en date du 31 décembre 2007. Cette évaluation avait révélé un excédent de capitalisation de 9 millions de dollars avec un taux de capitalisation¹ de 100 %, et un déficit de solvabilité de 225 millions de dollars avec un bilan de solvabilité¹ de 85 %. Ce déficit s'expliquait principalement par la diminution du taux d'intérêt à long

**Au 31 décembre
2008, le RRPPUL
affichait un
important
déficit de
capitalisation**

¹Le **taux de capitalisation** constitue un pourcentage qui représente le niveau d'excédent d'actifs lorsqu'il est supérieur à 100 % (ou de déficit lorsqu'il est inférieur à 100 %) dans un contexte de pérennité du Régime. Le **degré de solvabilité**, quant à lui, se veut le résultat d'un test requis par la RRQ en supposant la terminaison du Régime lorsque celui-ci liquide tous ses placements à la valeur marchande afin de remettre aux participantes et participants la valeur de leurs prestations à la date de terminaison.

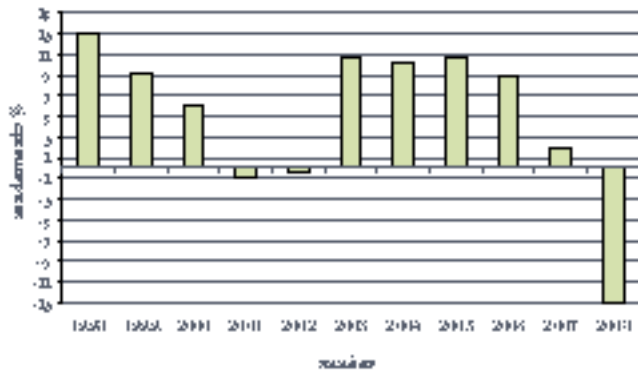


Figure 1 Rendements annuels de la caisse du RRPPUL de 2001 à 2008

Répartition de la politique de placement		Rendement approx en % (au 31 décembre 2008)
Mixte monétaire	1%	-0,05%
Obligations	44%	1,1%
Actions canadiennes	14%	-4,59%
Actions américaines	1%	-4,95%
Actions étrangères	2%	-4,11%
Immobilier	10%	-0,80%
Infrastructure	7%	-0,80%
Total	100%	Total -13,17%

Tableau (a)

Tableau (b)

terme utilisé dans les calculs du passif actuariel ainsi que par l'application de nouvelles normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Ces nouvelles normes recommandaient la mise en application d'une nouvelle table de mortalité ainsi qu'une nouvelle méthode de détermination des taux d'intérêt. Les mauvais rendements des années 2001 et 2002 ont aussi contribué à augmenter le déficit de solvabilité constaté en décembre 2007. Notons que le gouvernement du Québec a adopté des mesures législatives faisant en sorte que les déficits de solvabilité des régimes de retraite d'universités n'avaient plus à être capitalisés à compter du 1^{er} janvier 2007.

La figure 1 illustre les rendements annuels de la caisse du RRPPUL au cours des dix dernières années. On peut constater que le RRPPUL n'a pas

échappé à l'affaissement des marchés en 2008 avec un rendement de -13,17 %, un résultat bien inférieur à la cible de 6,1 % fixée par l'actuaire du Régime. Il en résulte donc un manque à gagner de 19,3 %. Une première revue de la situation financière du Régime au 31 décembre 2008 révèle : i) un actif total de 1,066 milliards de dollars; ii) un déficit de solvabilité de 466 millions de dollars avec un bilan de solvabilité de 70 % et, iii) un déficit de capitalisation de l'ordre de 237 millions de dollars avec un taux de capitalisation de 82 %. Le déficit de capitalisation constaté en décembre 2008 est attribuable, en majeure partie, aux mauvais rendements des marchés. Ainsi, même si le rendement de la caisse du RRPPUL se situait dans le premier quartile des caisses canadiennes en 2008, **les pertes encourues ont malgré tout infligé au régime un important déficit de capitalisation. Si ce déficit n'est pas comblé d'ici la prochaine éva-**

luation actuarielle prévue pour le 31 décembre 2010, ce que laisse présager la crise financière qui perdure, il devra être résorbé sur une période de quinze ans, à moins que le gouvernement n'adopte des mesures d'allègement pour le remboursement des déficits de capitalisation des caisses de retraite.

Politique de placement du RRPPUL

La situation économique actuelle est extrêmement difficile. Les gouvernements réagissent en lançant des programmes massifs de soutien à l'économie. Les régimes de retraite évoluent donc dans un marché largement tributaire de politiques gouvernementales et fortement volatil. Chercher à combler un déficit de capitalisation dans un tel contexte ne peut réussir sans une politique de

placement adaptée aux caractéristiques propres au régime.

Le RRPPUL a adopté une politique de placement avec un portefeuille de référence qui a été établie dans une perspective de moyen et long terme. Le Comité du SPUL sur la retraite (CSR) est conscient qu'il est primordial de maintenir le cap sur cet horizon et de ne pas effectuer, dans un mouvement de panique, des modifications importantes à la stratégie de long terme déjà adoptée. De plus, le Comité de retraite (CR) est toujours convaincu qu'une politique de placement basée sur la diversification constitue un des meilleurs outils pour permettre un retour à des rendements positifs le plus rapidement possible. Par ailleurs, le CSR et le CR, par le biais de leurs représentantes et représentants au Comité de placement, sont en veille constante et s'assurent que les gestionnaires sélectionnés pour gérer nos actifs respectent les mandats de gestion qui leur sont confiés.

Selon la politique de placement du RRPPUL, la répartition du portefeuille, illustrée au tableau (a), comprend 45 % en titres à revenu fixe et 55 % en titres de participation (dont 17 % en immobilier et infrastructure). Le tableau (b) représente les rendements de chacune des classes d'actifs et leur contribution au rendement de la caisse. Notons que ces résultats sont approximatifs et non-vérifiés par le Fonds commun de

placement qui est l'instance responsable de la gestion de la politique de placement du RRPPUL. Notons aussi que les placements en immobilier et ceux en infrastructure n'ont été que partiellement réalisés. Ces placements ont néanmoins déjà permis d'atténuer, en 2008, les pertes du régime à la suite de l'effondrement des marchés boursiers. En effectuant la somme des rendements du tableau (b), le rendement de la caisse de retraite du RRPPUL pour l'année 2008 est de -13,17 % (plus les frais de gestion qui sont de l'ordre de 0,35 %).

Perspectives pour 2009

L'année 2009 s'est amorcée à l'image de ce que fut 2008, et tout indique que le ralentissement économique mondial se poursuivra en 2009. Cependant, d'après nos gestionnaires, certains facteurs positifs permettraient aux économies du Canada et des États-Unis de renouer avec la croissance en début de 2010. Les actions musclées des autorités monétaires pour soutenir l'économie, la mise en place des nouveaux plans de stimulation et la chute des prix des matières premières devraient, tôt ou tard, permettre à l'économie de sortir de sa torpeur.

La protection de l'actif du RRPPUL exige plus que jamais d'agir avec prudence, vigilance et diligence. Compte tenu de la situation éco-

**Plus que jamais
il faut agir avec
prudence,
vigilance et
diligence**

L'Employeur
refuse
d'accorder au
SPUL un prêt de
service
additionnel
pour activités
au régime de
retraite

nomique exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés, le Comité exécutif du SPUL a demandé à l'Employeur un prêt de service additionnel pour activités au régime de retraite. Ce prêt de service permettrait de dégager à plein temps une professeure ou un professeur qui pourrait alors se consacrer pleinement aux affaires du RRPPUL. Toutefois, l'Employeur n'a pas jugé bon, jusqu'à présent, de donner suite à notre demande.

Les membres du CSR : Diane BÉDARD (école d'actuariat); Marcel R. BOULAY (médecine sociale et préventive), représentant du Comité exécutif; Daniel COULOMBE (école de comptabilité); Esther DÉOM (relations industrielles); Frédéric HANIN (relations industrielles); Ghislain LÉVEILLÉ (école d'actuariat); Marc J. RICHARD (génie mécanique), président.

Le **SPULTIN** est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

John G. Kingma, **PRÉSIDENT**

Marcel R. Boulay, **TRÉSORIER**

Christiane Kègle, **VICE-PRÉSIDENTE**

Yves Lacouture, **SECRÉTAIRE**

Sylvie Tétreault, **VICE-PRÉSIDENTE**

Christian Vadeboncoeur, **VICE-PRÉSIDENT**

ADJOINTES ADMINISTRATIVES :

Lucie Blouin

Josée Desgagné

Lucie Hudon

Le SPUL

**Bientôt 35 ans de collégialité,
de solidarité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins

2325, rue de l'Université, bureau 3339

Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : **418 656-2955**

Télécopieur : 418 656-5377

Courriel : spul@spul.ulaval.ca

Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.